

CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPS SUR TARENTAINE -

26 NOVEMBRE 2020

18H

Présents : Daniel Chevaleyre, René Goulesque, Martine Moncourier, Bernard Lacour, Georges Pasquet, Fabienne Juillard-Durif, Claire Serre, Elodie Bruner, Marie-Anaïs Valette, Patrick Wespisser, Thierry Fonty

Représentés :

- ✓ Stéphanie Guillot, procuration à Daniel Chevaleyre,
- ✓ Isabelle Danis, procuration à Fabienne Juillard-Durif jusqu'à son arrivée au Conseil

Absents : Mickael Ferrié, Thomas Fraysse

Désignation du secrétaire de séance : Thierry Fonty

Demande de Patrick Wespisser concernant un changement des horaires des réunions du Conseil Municipal, inadaptée à son activité professionnelle. Demande acceptée ;

Ordre du jour :

1 – Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal

Le texte est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Après échanges, le règlement intérieur du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des personnes présentes

3 – Commission de contrôle des listes électorales

Désignation des membres de cette commission :

Le maire et ses adjoints ne peuvent pas être membre de cette commission.

Georges Pasquet, Isabelle Danis, Elodie Bruner, Thierry Fonty, Patrick Wespisser en raison du renoncement de Marie-Anaïs Valette.

4 – Commission d'Aide Sociale

À la suite de la dissolution du C.C.A.S, création d'une commission d'aide sociale.

Sont désignés comme membre : Fabienne Juillard-Durif, Stéphanie Guillot, Martine Moncourier, Marie-Anaïs Valette, Daniel Chevaleyre qui en sera le président

5 – Biens de section de Marchal

- Demande sur le village de Jalendrieux pour l'acquisition de deux parcelles par Monsieur Faucher Garros. Prix de vente fixé par le conseil municipal 0.50 euros du m2.
 - ⇒ Ces parcelles étant des biens de section, les ayants droits de la section de Jallendrieux vont être consulté lors d'un vote.

- Demande dans le Bourg de Marchal pour l'acquisition d'une parcelle par Simon Lafarge.
 - ⇒ Accord pour bornage à la charge de l'acquéreur et consultation des ayants droits de la section.

Martine Moncourier étant concerné par cette affaire, quitte la salle de réunion pendant cette délibération.

- Demande d'acquisition d'une parcelle à Laveissière par M. et Mme Moncourier Michel appartenant à la section de Laveissière bien de section.
- ⇒ Accord du Conseil Municipal pour consulter les ayants droits

Arrivée d'Isabelle DANIS

6 – Demande d'aide « Bonus Relance » Travaux Place de Marchal

Dans le cadre de la mise en place par la Région d'une enveloppe réservée aux investissements dans le cadre du développement du territoire, présentation du choix d'inscrire la Place de Marchal. Ces travaux ont été estimés à 88.260 euros, subventionnables à 50 %.

Monsieur Wespisser partage son étonnement face à cette présentation et remarque que l'inscription de ce projet au budget 2020 n'était que de 35.000 euros. Monsieur GOULESQUE explique que le projet a évolué.

Le conseil municipal donne son accord pour que soit déposée la demande de subvention.

7 – Acquisition d'un purificateur d'air pour la cantine scolaire

Achat subventionnable à 80 % dans le cadre des mesures COVID.

Le conseil municipal donne son accord pour que l'achat soit réalisé et la demande de subvention déposée.

8 – Adhésion au contrat groupe statutaire du personnel communal

Le contrat actuel arrive à terme au 31 décembre 2020.

Le conseil municipal donne son accord pour le renouvellement du contrat groupe statutaire du personnel communal pour une durée de 4 ans.

9 – Approbation du rapport annuel 2020 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le conseil municipal approuve le rapport annuel de la CLECT qui prévoit de mettre fin en 2020 au prélèvement sur les attributions de compensations des coûts du PLUi.

10 – Approbation de l'assiette des coupes 2021 pour les forêts relevant du régime forestier.

Le conseil municipal approuve l'assiette des coupes 2021 pour les bois de Mazauriel, La Montcarnie et Peyrou.

11 – Taxe d'aménagement

Mise en place de la part communal sur la taxe d'aménagement

Après débat, à l'exception de 3 abstentions (Marie-Anaïs Valette, Patrick Wespisser et Thierry Fonty) le conseil municipal décide de fixer le taux à 1 %

12 – Redevance Assainissement

Après échanges, il a été décidé de porter les tarifs de 1.05 euros par m³ à 1.10 euros par m³. L'abonnement de 22 à 23 euros.

13 – Révision des loyers communaux

Augmentation des loyers communaux pour 2021 en fonction de l'indice des loyers base 100 du 3^{ème} trimestre à 0.46 %

14 – Délibération modificative

Suite à la dissolution du budget du CCAS 2019, il est porté au budget principal de la commune, le reliquat des recettes de fonctionnement de 2019 soit 1.080 euros.

15 – Admission en non-valeur

Sur proposition du receveur municipal, il est approuvé d'abandonner les créances et donc l'inscription en non-valeur.

16 – Convention refuge animalier

Après débat et informations aux membres du Conseil de la part de Bernard Lacour, concernant les contours de la convention avec le refuge animalier Bortois, il est fait état de la non prise en charge des chats et du coût élevé de cette convention. (70 centimes par habitant) Il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition.

17 – Questions diverses

- Fabienne Juillard-Durif fait un point :
 - sur le fonctionnement de la garderie et la fréquentation de celle-ci notamment le mercredi après-midi : Il a été décidé de maintenir la garderie jusqu'à la fin de l'année scolaire.
 - sur le trajet de la cantine pour l'école primaire. En effet, afin de respecter l'encadrement en fonction du nombre d'enfants par groupe la répartition sera effectuée différemment. (vu avec la cantinière et les enseignantes, 14 maximum sur le 2^{ème} service)
- Informations sur le projet de fermeture de l'antenne de la D.D.T de Champs sur Tarentaine avec présentation de la motion de refus de la restructuration.
- Demande d'explication par Thierry Fonty sur la délocalisation du marché hebdomadaire de la place du Monument vers la place du 19 mars. Bernard Lacour rappelle les obligations de sécurité imposées par la Préfecture. De plus, les travaux de grenailages ne sont pas finis.